

Délibération CA 2024 / 11 / 05 – 8**Point 10 de l'Ordre du Jour :**

DÉSIGNATION de 2 REPRÉSENTANTS ou de 2 REPRÉSENTANTES de L'UNIVERSITÉ de LORRAINE au CONSEIL de GESTION de L'INSTITUT HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (IHU) INFINY

Document transmis aux Administrateurs

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration **désignent à l'unanimité** les représentants suivants :

En tant que Titulaires :

Président ou Présidente de l'Université de Lorraine

(Actuellement en la personne de Hélène BOULANGER)

Directeur ou Directrice Générale des Services

(Actuellement en la personne de Vincent MALNOURY)

En tant que Suppléants :

Vice-président ou Vice-Présidente du Conseil Scientif de l'Université de Lorraine

(Actuellement en la personne de Alain HEHN)

Directeur ou Directrice Générale des Services Adjoint Recherche, Projets et Partenariats

(Actuellement en la personne de Claire TESSIER)

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Nombre de votants	22
Présents	18
Représentés	4
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	22
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 6 novembre 2024



Hélène BOULANGER
Présidente

Publicité et modalités de recours :

- affichée le **8 NOV. 2024**
- mise en ligne sur l'intranet le **6 novembre 2024**
- transmission au Recteur Chancelier des Universités le **8 NOV. 2024**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération : dans un délai de 2 mois suivant son affichage, ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.